

RECOMMANDATIONS IMPORTANTES A LIRE POUR ACTIVER LES REMBOURSEMENTS ET EVITER LES REJETS

Conditions générales :

- Le cadre réservé à l'adhérent doit être dûment renseigné.
- Le cadre réservé au médecin doit être renseigné par le praticien lui-même notamment la nature de la maladie.
- La validité de la feuille de soins est limitée à 3 mois à compter de la première consultation.
- L'entente préalable est exigée pour toute hospitalisation médicale, chirurgicale, soins dentaires spéciaux, extractions multiples, parodontie orthodontie, prothèses dentaires, prothèses auditives ou orthopédiques ainsi que pour tous les actes effectués en série.
- En cas d'accident, une déclaration précisant les causes et circonstances de l'accident est à joindre à la feuille de soins.

Pharmacie :

- Les vignettes des médicaments doivent être obligatoirement jointes aux ordonnances.
- Pour les médicaments sans vignettes une facture de la pharmacie doit être jointe.

Radiologie et Biologie :

- La facture ainsi qu'une copie des résultats des analyses ou du compte rendu [sous pli confidentiel] doivent être jointes à l'ordonnance médicale pour toute demande de remboursement.
- Un pli confidentiel du médecin prescripteur des analyses ou radios peut être demandé par le médecin conseil de la mutuelle.

Optique :

- L'ordonnance du médecin prescripteur et la facture de l'opticien sont à joindre à la feuille de soins.

Rééducation :

- L'entente préalable renseignée par le médecin prescripteur est exigée avant le début des séances de rééducations.
- Pour le remboursement, la facture et le calendrier des séances effectuées sont à joindre à la feuille de soins.

Dentaire :

- En cas de prothèses ou de traitement canalaires, l'accord préalable renseigné sur la feuille de soins est obligatoire avant le début de traitement.
- La facture doit être jointe à la feuille de soins pour toute demande de remboursement.
- La radio-après soins est obligatoire en cas de prothèses ou de traitement canalaires.

Maladie et Affection Longue Durée ALD et ALC :

- La déclaration de maladie chronique doit être renseignée par le médecin prescripteur et renouvelée tous les 6 mois.

Adresses Mails utiles

- Réclamation : contact@mupras.com
- Prise en charge : pec@mupras.com
- Adhésion et changement de statut : adhesion@mupras.com

La MUPRAS garantit le respect de la loi n° 09-08 relative à la protection des personnes physiques à l'égard du traitement des données à caractère personnel.

M23-0015096

Maladie

Dentaire

Optique

Autres

Cadre réservé à l'adhérent [e]

Matricule : 996

Société : R.A.M

Actif Pensionné(e)

Autre :

Nom & Prénom : Boubkarta Fatima cyp. ITOUTI

Date de naissance : Melle Né le 01/01/1985 à Tanger

Adresse : 16, Rue de Tanger (AU) Casablanca

Tél. : 0616133160180

Total des frais engagés

1570.84

Dhs

Cadre réservé au Médecin

Cachet du médecin :



Date de consultation : 15/02/2024

Nom et prénom du malade : DOUTOUR HAFID Age :

Lien de parenté : Lui-même Conjoint Enfant

Nature de la maladie : M.N. = N.C. Age :

Affection longue durée ou chronique : ALD ALC Pathologie :

En cas d'accident préciser les causes et circonstances :

Dans le cas où la maladie aurait un caractère confidentiel, communiquer les renseignements sous pli confidentiel à l'attention du médecin conseil de la Mutuelle.

J'atteste sur l'honneur l'exactitude des renseignements portés sur la présente déclaration. Je déclare avoir pris connaissance de la clause relative à la protection des données personnelles.

Fait à : Casablanca

Le : 15/02/2024

Signature de l'adhérent(e) : FR

Autorisation CNDP N° : AA-215/2019

RELEVE DES FRAIS ET HONORAIRES

Dates des Actes	Natures des Actes	Nombre et Coefficient	Montant détaillé des Honoraires	Cachet et signature du Médecin attestant le Paiement des Actes
24/02/2024

EXECUTION DES ORDONNANCES

Cachet du Pharmacien ou du Fournisseur	Date	Montant de la Facture

ANALYSES - RADIOGRAPHIES

Cachet et signature du Laboratoire et du Radiologue	Date	Désignation des Coefficients	Montant des Honoraires
FLUOROTONIE Z1120 Etablissement de la Résidence du 123, Avenue de l'Extension 67400 Strasbourg	11/02/2014	BMTG Pét. gau	150,00

AUXILIAIRES MEDICAUX

Cachet et signature du Praticien	Date des Soins	Nombre				Montant détaillé des Honoraires
		A M	P C	I M	I V	

RELEVE DES FRAIS ET HONORAIRES

Le praticien est prié de préciser la dent traitée, l'acte pratiqué en indiquant la nature des soins.

Important

SEULEMENT joindre les radiographies en cas de prothèses ou de traitement canalaire, ainsi que le bilan de l'ODF.

O.D.F
PROTHESES DENTAIRES

DETERMINATION DU CŒFFICIENT MASTICATOIRE

H	
25533412	21433552
00000000	00000000

(Création, remont, adjonction)

Fonctionnel Thérapeutique nécessaire à la profession

The diagram shows a dental arch with 28 numbered teeth. The teeth are arranged in four quadrants: upper right (1-4), upper left (5-8), lower left (9-12), and lower right (13-16). The arch is oriented with a vertical H-axis pointing upwards, a horizontal D-axis pointing to the left, a horizontal G-axis pointing to the right, and a vertical B-axis pointing downwards. The teeth are shaded in a light blue color.

VISA ET CACHET DU PRATICIEN ATTESTANT LE DEVIS

VISA ET CACHET DU PRATICIEN ATTESTANT L'EXECUTION

LABORATOIRE ZIZI D'ANALYSES MEDICALES

5, Avenue du Docetur Mohamed Sijelmassi (ex Av du phare) - Résidence KENZ
Racine extension Bourgogne -Casablanca.
Tél : 0522 368749 Fax : 0522 368754
N° de patente : 33104766 ICE : 00168 1325 000031 INPE : 093001295
IF : 41404766

FACTURE N° : 240200098

CASABLANCA le 15-02-2024

Mme HOUTI Fatima

Prescripteur : OUMARI

Analyses effectuées le 15-02-2024

Récapitulatif des analyses

<i>CN</i>	<i>Analyse</i>	<i>Val</i>	<i>Clefs</i>
9105	Prélèvement sanguin	E25	E
0114	Electrophorèse des protides	B100	B
0223	VS	B30	B
0317	Hépatite B / Ag HBS	B120	B
	Hepatite C virale	B300	B
	Electrophorèse et Immunofixation des protéines sériques - sérum	B600	B

Total des B : 1150

TOTAL DOSSIER : 1570.00 DH

Arrêtée la présente facture à la somme de : mille cinq cent soixante-dix dirham s.

LABORATOIRE ZIZI D'ANALYSES
MÉDICALES
Avenue du Phare Résidence KENZ
N°5 Racine Extension Bourgogne
Tél: 0522 36 87 54 - Casablanca

Docteur ZIZI Abdelhafid

Diplôme de la Faculté Paris V

Spécialiste en Bactériologie - Viologie

Biochimie - Hématologie - Immunologie

Parasito - Mycologie

Date du prélèvement : 15-02-2024 à 13:03

Code patient : 1908070008

Né(e) le : 01-01-1940 (84 ans)



Mme HOUTI Fatima

Dossier N° : 2402150115

Prescripteur : Dr OUMARI SALWA

HEMATOLOGIE

VITESSE DE SEDIMENTATION

25-07-2023

VS 1ère heure

11 mm

(<10)

13

VS 2ème heure

23 mm

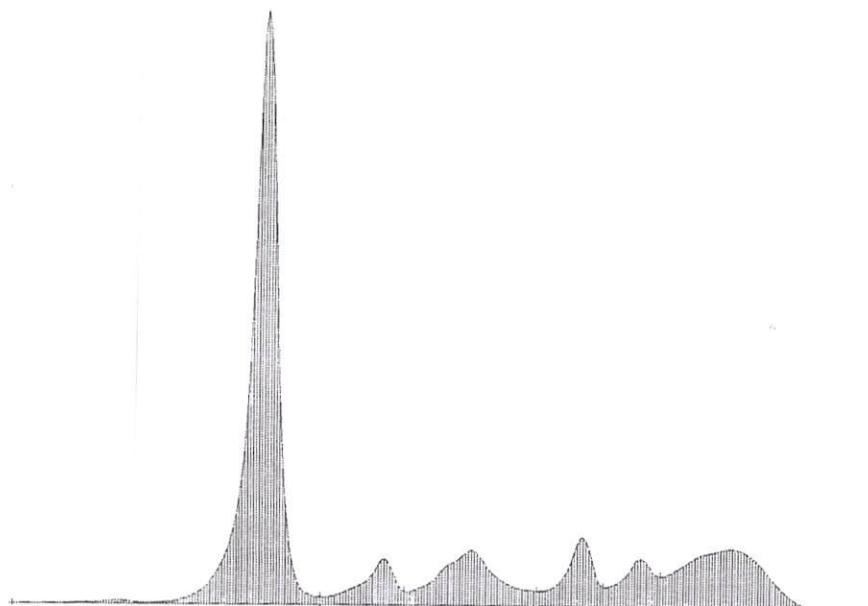
(<20)

28

LABORATOIRE ZIZI D'ANALYSES
MÉDICALES
Avenue du Phare Résidence KENZ
N°5 Racine Extension Bourgogne
Tél: 0522 36 87 49/54 - Casablanca

N° de dossier : 24D6424773
Nom : HOUTI FATIMA

Examen du 15/02/2024



Electrophorèse des protéines sériques

technique : électrophorèse Capillaire Sébia

Protides totaux = 68.00 g/l

Nom	%	g/l
Albumine	54.1	36.79
Alpha 1	5.4	3.67
Alpha 2	11.6	7.89
Beta 1	6.9	4.69
Beta 2	5.7	3.88
Gamma	16.3	11.08



Biologistes-coresponsables : Aurélie Driss-Corbin / Bénédicte Roquebert
Biologistes Médicaux
A. Amara Petitjean C. d'Humières A. Legrand S. Samaan
H. Belaour S. Defasque L. Lohmann S. Schmit
M. Billet-Delecourt F. Floch A. Luscan-Valeri M. Senant
C. Bracquemart G. Herbreteau S. Malard S. Trombert
S. Chikhi A. Ganon M. Perret M. Valduga
J-M. Costa P. Kleinfinger A. Receveur L. Verdurne
M-M. Coude I. Lanois M. Roussel B. Visseaux

Biologistes Généticiens
D. Trost

**HOUTI
FATIMA**

Né(e) le 01.01.1940
Dossier n° : 24D6424773

Sexe : F

Transmis par LABM DR ZIZI
Vos références : INMA1553241 / 0215115 08803
Enregistré le : 19.02.2024 Edité le : 07.03.2024
Ex envoyé(s) au(x) : Laboratoire

G /w 994-101 /s 994-101

LABM DR ZIZI
AVENUE DU PHARE -RES KENZ N°5
RACINE EXTENSION BOURGOGNE
20000 CASABLANCA
MAROC

PROTEINES TOTALES (Colorimétrie)

Prélèvement : 15.02.2024 Sérum 10h 00

68 g/l

N : 64 à 83

Validé par : Dr. Isabelle Lanois

ELECTROPHORESE DES PROTEINES (Electrophorèse capillaire)

Réactif : CAPI 3 PROTEINE 6 (Sebia)

Prélèvement : 15.02.2024 Sérum 10h 00

Aspect électrophorétique sensiblement normal.

Albumine	54,1 %	N : 55,8 à 66,1
Globulines alpha 1	5,4 %	N : 2,9 à 4,9
Globulines alpha 2	11,6 %	N : 7,1 à 11,8
Globulines beta1	6,9 %	N : 4,7 à 7,2
Globulines beta2	5,7 %	N : 3,2 à 6,5
Globulines gamma	16,3 %	N : 11,1 à 18,8

Résultats exprimés en g/l

Albumine	36,8 g/l	N : 37,0 à 49,0
Globulines alpha 1	3,7 g/l	N : 1,9 à 3,6
Globulines alpha 2	7,9 g/l	N : 4,7 à 8,7
Globulines beta1	4,7 g/l	N : 3,1 à 5,3
Globulines beta2	3,9 g/l	N : 2,1 à 4,8
Globulines gamma	11,1 g/l	N : 7,4 à 14,0

Si une bande étroite est décelée et peut être individualisée à l'électrophorèse, elle est systématiquement associée à une intégration orthogonale du pic (voir quantification du pic en g/L).

Validé par : Dr. Isabelle Lanois

IMMUNOFIXATION DES PROTEINES (Gel d'Agarose)

Prélèvement : 15.02.2024 Sérum 10h 00

L'immunofixation des protéines sériques a été réalisée sur gel d'agarose (ci-joint image du gel).

Absence d'anomalie monoclonale détectable.

Validé par : Dr. Isabelle Lanois

Se reporter à la dernière page pour les conditions de traitement des données personnelles du patient.

Docteur ZIZI Abdelhafid

Diplôme de la Faculté Paris V
 Spécialiste en Bactériologie - Viologie
 Biochimie - Hématologie - Immunologie
 Parasitologie - Mycologie

2402150115 - Mme HOUTI Fatima

SEROLOGIE INFECTIEUSE (Cobas 411)

Sérologie de l'hépatite virale C

Résultat	négatif
Indice	<1.00

Interprétation :

<1 : Négatif

>1 : Positif

Sérologie de l'hépatite virale B

Antigène HBs	négatif	
Indice	<1.0	(<1.0)

ANALYSES SPECIALISEES

Electrophorèse et Immunofixation des protéines sériques - sérum : TRANS

Validé par : Dr. ABDELHAFID ZIZI

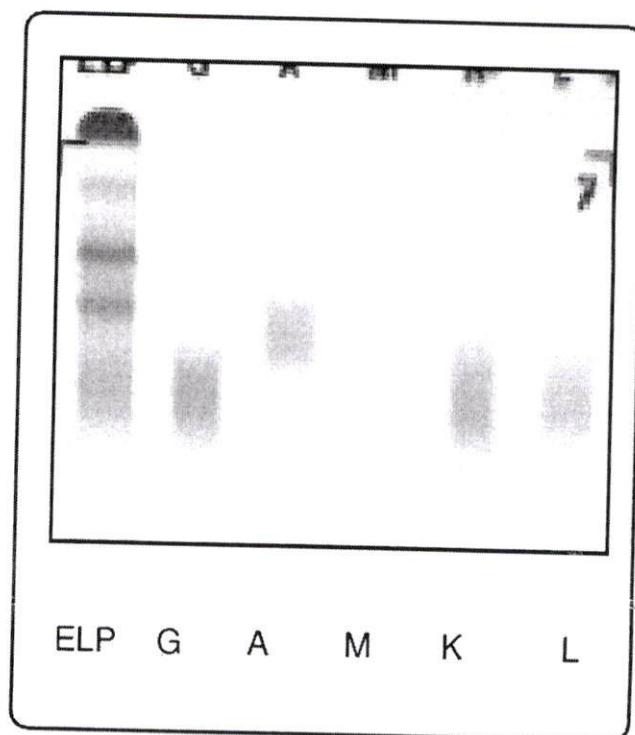
LABORATOIRE ZIZI D'ANALYSES
 MÉDICALES
 Avenue du Phare Résidence KENZ
 N°5 Racine Extension Bourgogne
 Tél: 0522 36 87 49/54 - Casablanca

Dossier n° : 24D6424773

Examen du : 15/02/2024

Nom, Prénom, DDN : HOUTI FATIMA 01/01/1940

Immunofixation des protéines sériques
Sur gel d'agarose SEBIA



5 anti-sérum sont utilisés :

- 1 anti-chaîne lourde gamma (G)
 - 1 anti-chaîne lourde alpha (A)
 - 1 anti-chaîne lourde mu (M)
 - 1 anti-chaîne légère kappa (libre et liée) (K)
 - 1 anti-chaîne légère lambda (libre et liée) (L)
- Le violet acide est utilisé pour colorer les protéines